

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 30 novembre 2012

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 26 novembre 2012 pour la session ordinaire du 30 novembre 2012.

Nombre de membres :

Afférents au conseil : 15

En exercice : 11

Présent(s) :8

Pouvoir(s) :0

Absent(s)3

Votants :8

Affiché le : 4/12/2012

L'an deux mil douze, le vendredi trente novembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents : PARISOT, GENEY, MOUGENOT, Adjoints, BOHEME, GAMELON, GILLET, DAVAL B., et LOMBARD Maire,

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s): JOLY, CHIPPAUX, DAVAL C.,

Monsieur GILLET Alexandre a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point :

- Réduction sur une facture d'eau (exercice 2012);

Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Convention de mise à disposition de périmètres de captage avec la ville de Lure ;
- Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Conseil Général – Domaine de l'eau : protection de la ressource en eau potable;
- Ratios d'avancement à l'échelon spécial ;
- Maintenance des logiciels Magnus – Berger-Levrault ;
- Concours des receveurs municipaux : Attribution d'indemnités ;
- Recensement population : création emplois agents recenseurs et rémunération ;
- Recensement population : rémunération du coordonnateur communal ;
- Acceptation de dons ;
- Convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des classes CLIS de Melisey ;
- Questions et affaires diverses.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERIMETRES DE CAPTAGE AVEC LA VILLE DE LURE

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE autorise Monsieur le Maire à signer une convention- avec la ville de Lure - de mise à disposition de l'emprise de périmètres de protection immédiat de captages de trois sources pour l'alimentation en eau potable et le passage d'une conduite d'eau.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL
- Domaine de l'eau : protection de la ressource en eau potable -

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention d'assistance technique avec le Conseil Général dans le domaine de la protection de la ressource en eau potable ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette dernière.

TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL

Le conseil municipal à l'UNANIMITE **DECIDE** de fixer au titre de l'année 2013, le taux d'avancement à l'échelon spécial, à 100% pour la filière administrative et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE LA MAINTENANCE DES LOGICIELS MAGNUS BERGER-LEVRAULT AVEC LE CONSEIL GENERAL DE HAUTE-SAONE

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE **DECIDE** de renouveler le contrat de maintenance des logiciels MAGNUS BERGER-LEVRAULT pour une durée de quatre années, du 1^{er} janvier 2013 AU 31 décembre 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES -
(annule et remplace la délibération n° 40 du 17/09/2012)

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

DECIDE :

- D'annuler la délibération n°40 du 17 septembre 2012.
- D'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % sur une gestion de 240 jours à M. DOILLON
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la régularisation du traitement sur le mois de décembre 2012

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013
CREATION DE 2 EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET – Agents Recenseurs –
REMUNERATION DU COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- ⇒ **DECIDE** la création de deux emplois de non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels – **recensement de la population 2013**
- ⇒ Les agents seront payés à raison de **700.00 € brut (sept cents euros)** séances de formation comprises.
- ⇒ Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2013 au chapitre 12 article 64118.
- ⇒ **DECIDE** que le coordonnateur communal bénéficiera d'un remboursement de 400 € (quatre cent euros brut) pour ses frais de missions.

ACCEPTATION DE DONS ET INDEMNITES DE SINISTRE

Le conseil municipal à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter les dons et indemnités de remboursement de sinistre jusqu'à un montant de **1 000 € MIL EUROS**

Sur le budget principal et les budgets annexes.

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES CLIS DE MELISEY

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer la dite convention, qui représente un engagement financier de 520 € pour un enfant, pour l'année 2012 -2013

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

REDUCTION SUR UNE FACTURE D'EAU (exercice 2012)

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

DECIDE :

- ✚ de REDUIRE la facture n° 2012-008-00031 d'un montant de 56.88 €
 - 79 m3 à 0.50 €/m3 (eau) = 39.50 €
 - 79 m3 à 0.22 €/m3 (pollution) = 17.38 €°
- ✚ AUTORISE Monsieur le Maire à établir le titre de réduction.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

- La clé de la maison CHRETIEN est à la disposition des conseillers pour une visite ;
- Les colis des anciens sont préparés et prêts à la distribution ;
- la présentation des vœux du maire aura lieu le samedi 12 janvier 2013 à 17 H. à la Salle des Fêtes.
- résume les difficultés de compréhension rencontrées dernièrement entre les enseignants, les parents d'élèves à propos des directives communales, et propose une réunion prochaine entre les élus, le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves.

Monsieur Brice DAVAL rend compte de la réunion du conseil communautaire du 22 novembre, notamment sur le coût du périscolaire.

Monsieur Brice DAVAL demande l'achat d'un vidéoprojecteur.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.15

Vu le Maire,

Patrice LOMBARD